



Vendredi 11 janvier 1957,
à 10 h. 40

New-York

SOMMAIRE

Page

Point 28 de l'ordre du jour:

Création d'une réserve mondiale de produits alimentaires:
rapport du Conseil économique et social..... 161

Président: M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Création d'une réserve mondiale de produits alimentaires: rapport du Conseil économique et social (A/3154, A/3192)

1. M. VAN DER LAAT (Costa-Rica) dit que si la délégation du Costa-Rica a tenu à ouvrir la discussion sur le point 28 de l'ordre du jour intitulé "Création d'une réserve mondiale de produits alimentaires", ce n'est pas seulement parce qu'elle a, il y a deux ans, demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais aussi parce que le Costa-Rica, en tant que pays sous-développé, est intéressé au plus haut point par cette question.

2. Lorsque les Nations Unies ont traité cette question pour la première fois, à la neuvième session de l'Assemblée générale, la délégation costa-ricienne a rappelé à la Deuxième Commission (328^{ème} séance) que la réunion spéciale sur les problèmes urgents de l'alimentation, tenue à Washington en mai 1946 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avait recommandé de mettre au point un système destiné à éviter la concurrence déréglée des pays faisant des achats de denrées alimentaires déficitaires, de veiller à ce que tous les pays présentant des demandes puissent participer d'une manière équitable à ce système et de créer un organisme intergouvernemental qui serait chargé de l'allocation des ressources et aurait pour objectif de développer le sens de la responsabilité collective parmi les différents pays en ce qui concerne les besoins des autres pays. Finalement, la réunion avait recommandé que toutes les conclusions de la Conférence de la FAO soient soumises à l'Organisation des Nations Unies.

3. Telle est l'origine du rapport que lord Boyd Orr, à l'époque Directeur général de la FAO, présenta à la Conférence de la FAO en 1946¹; ce rapport envisageait les trois aspects fondamentaux du problème: les secours en période de crise, la stabilisation des prix et l'absorption des excédents. Ces trois questions forment un tout dont le rapport envisageait de confier la solution à un conseil mondial de l'alimentation qui aurait rempli les fonctions suivantes: premièrement, stabilisation des prix des denrées sur le marché mondial, y compris la prestation des fonds nécessaires pour opérations de stabilisation; deuxièmement, constitution d'un stock mondial

des denrées nécessaires pour parer à toute crise que pourraient provoquer, n'importe où dans le monde, des récoltes déficitaires.

4. La Conférence de la FAO, qui s'est tenue à Copenhague, a accepté les deux objectifs généraux exposés dans le rapport, et elle a reconnu qu'il importait de créer, sur le plan international, les rouages nécessaires pour atteindre ces objectifs; à cet effet, elle a constitué une commission préparatoire composée de 16 pays, qu'elle chargea d'étudier toutes les propositions formulées.

5. L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa neuvième session, a adopté la résolution 827 (IX) par laquelle elle pria le Secrétaire général d'inviter la FAO à rédiger un rapport complet et documenté sur ce qui avait été fait et sur ce qui se faisait dans ce domaine, rapport qui serait soumis à l'examen du Conseil économique et social qui, à son tour, rendrait compte à l'Assemblée, en faisant connaître ses conclusions. La délégation costa-ricienne a été très favorablement impressionnée par le rapport documenté, détaillé et complet que la FAO a rédigé sous le titre *Rôle d'une réserve mondiale de produits alimentaires — portée et limites*², d'autant plus qu'en dernière analyse ce rapport va plus loin que ne le demandait, à son avis trop modestement, la résolution 827 (IX).

6. En résumé, le rapport de la FAO contient les idées concrètes suivantes, que la délégation du Costa-Rica a le plaisir d'appuyer et de soumettre à l'examen des membres de la Commission. Tout d'abord, pour élever les niveaux de production et de consommation des produits alimentaires, combattre la malnutrition chronique et encourager l'utilisation rationnelle des excédents agricoles qui se créent de temps à autre, on pourrait créer un fonds alimentaire mondial dans le cadre du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique; ce système correspond, pour ce qui est de l'essentiel, à celui de la réserve proposée dans le rapport de lord Boyd Orr, mais il est conçu sous une forme plus large et en diffère, notamment en ce qui concerne la composition, compte tenu des études les plus récentes. Ensuite, pour contribuer à porter secours en cas d'urgence, on pourrait prévoir la création d'un fonds spécial de secours. En outre, la délégation costa-ricienne pense que pour stabiliser les cours — objectif qu'elle continue à considérer comme fondamental — on pourrait créer un système de coordination entre les diverses réserves nationales.

7. La délégation costa-ricienne ne veut pas manquer de mentionner tout spécialement le plan élaboré par divers membres du Sénat des Etats-Unis d'Amérique, parmi lesquels M. Hubert Humphrey, représentant de son pays à la onzième session de l'Assemblée générale. Ce plan prévoit la création d'une banque mondiale de produits alimentaires où les pays membres pourraient

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Propositions relatives au conseil mondial de l'alimentation*, Washington, 5 juillet 1946.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Etudes sur les politiques en matière de produits*, No 10, Rome, 1956.

obtenir des prêts sous forme de produits alimentaires ou de fibres végétales, qu'ils pourraient rembourser quand il leur serait possible, soit en nature avec d'autres matières premières, soit en espèces. Ce projet révèle à quel point les hommes d'Etat de certains pays se préoccupent des problèmes alimentaires et désirent les résoudre sur le plan international.

8. La délégation du Costa-Rica insiste sur la nécessité de redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes qui occupent la Commission: il est en effet vraiment inhumain qu'en 1957, tant de millions de personnes connaissent encore la faim et la sous-alimentation et qu'il en meure un aussi grand nombre pour ces mêmes raisons. On ne peut rester impassible devant le fait qu'une grande partie des travailleurs du monde reçoivent des salaires excessivement bas qui ne leur permettent pas de vivre de façon convenable, et que cet état de choses est dû, non seulement à la mauvaise répartition des denrées, mais encore à l'instabilité du prix des matières premières et des produits alimentaires.

9. Il semble paradoxal que, pour ces raisons, les travailleurs agricoles des pays sous-développés se trouvent du point de vue économique et social aussi désavantagés par rapport aux travailleurs industriels des pays développés, ou, qu'en dernière analyse, les pays essentiellement agricoles aient un niveau de vie aussi inférieur à celui des pays industriels. Tant qu'on ne mettra pas en pratique un système qui permette de stabiliser les prix des produits agricoles sur le marché international, on continuera à connaître cette situation intolérable où les pays agricoles vendent à bas prix et achètent à des prix élevés, tandis que les pays industriels vendent cher et achètent à bas prix, système qui joue au détriment non seulement d'un grand nombre de pays, mais aussi — ce qui est plus grave — de chacun des êtres humains qui y vivent³.

10. M. HUMPHREY (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que lorsque le Conseil économique et social a adopté sa résolution 621 (XXII), dans laquelle il priait le Secrétaire général de présenter un rapport sur le problème général des réserves alimentaires de manière à permettre au Conseil d'examiner cette question une nouvelle fois et de transmettre ses recommandations à l'Assemblée générale à sa douzième session, les Etats-Unis se sont abstenus, estimant que la question d'une réserve alimentaire mondiale avait été suffisamment étudiée à plusieurs reprises, tant par la FAO que par des experts indépendants. La délégation des Etats-Unis pense que le moment est venu pour les gouvernements de déterminer si l'on fait tout ce qui est possible, dans les conditions actuelles de la coopération internationale, pour soulager la grande misère due à l'insuffisance des produits alimentaires, et si on le fait bien de manière à accélérer et à stabiliser le progrès économique et social.

11. Il existe de nombreux programmes grâce auxquels l'Organisation des Nations Unies et la FAO peuvent faire face aux cas urgents par une coopération et une action internationales efficaces. Les nombreux programmes d'aide des Etats-Unis témoignent de leur désir sincère de secourir les peuples malheureux et montrent que leur attitude négative à l'égard de la création d'une réserve mondiale de produits alimentaires vise les moyens plutôt que les fins.

12. Le rapport de la FAO a montré d'une manière probante que dans tout programme international de

secours d'une certaine importance, le problème essentiel n'est pas de garantir que des stocks suffisants soient disponibles en les constituant et en les emmagasinant à l'avance. La création d'une réserve centrale implique des problèmes pratiques qui ne sont pas encore résolus. Bien que les experts de la FAO préfèrent une autre solution qu'ils jugent plus viable, celle d'un fonds international de secours pour l'achat d'approvisionnements en cas d'urgence, rien ne permet d'affirmer que les gouvernements en général et celui des Etats-Unis en particulier, soient actuellement disposés à contribuer à ce fonds. De même, s'agissant de la stabilisation des prix, le Gouvernement des Etats-Unis, s'il est parfaitement conscient des problèmes en jeu, se méfie de tout ce qui tend à régenter plus ou moins strictement les pays à cet égard.

13. Afin d'attirer l'attention sur des conceptions qui rendraient les études et les estimations en cours plus conformes aux réalités, la délégation des Etats-Unis fera distribuer prochainement un projet de résolution⁴ suggérant au Secrétaire général d'inclure un sujet précis dans le rapport demandé par la résolution 621 (XVIII) du Conseil. En créant et en entretenant des réserves alimentaires nationales plus importantes, notamment dans les régions de famine et dans celles où se pratique l'assolement, on se rapprocherait beaucoup de la plupart sinon de la totalité, des objectifs que l'on espérait atteindre grâce à l'institution d'une réserve alimentaire mondiale ou d'un fonds alimentaire mondial. La construction d'entrepôts et la constitution de stocks de réserve dans ces régions apparaissent comme une étape essentielle du développement économique général. Les excédents alimentaires de l'étranger pourraient servir à financer la construction de ces entrepôts et à constituer une partie des stocks en réserve d'urgence. De plus, avec des entrepôts assez vastes, les excédents de production nationale des bonnes années ne poseraient plus d'aussi grandes difficultés au gouvernement du pays. Les années d'abondance seraient considérées comme un bienfait et non comme un mal.

14. Le rapport de la FAO a abondamment démontré que les pays dont la marge de subsistance est étroite devraient disposer de réserves nationales suffisantes. En cas d'urgence, ces réserves pourraient être utilisées sans tarder, avant que la panique et l'accaparement n'aient aggravé la situation. Elles constitueraient également un certain volant de sécurité pour les projets de développement économique et pourraient contribuer à les financer, soulageant les pressions inflationnistes causées par l'accroissement de la demande des consommateurs qui résulterait du développement économique.

15. Malheureusement, les pays qui ont le plus besoin de réserves sont précisément ceux qui peuvent le moins se permettre de prélever, sur la production destinée à la consommation courante, de quoi constituer des stocks. C'est pourquoi M. Humphrey est autorisé par son gouvernement à déclarer que, fidèles à leurs traditions, les Etats-Unis sont prêts à fournir des produits agricoles aux pays atteints par des famines ou d'autres calamités. Les Etats-Unis sont également prêts à fournir aux pays qui en auront besoin, dans les conditions prévues par la législation actuelle et sous réserve des autorisations voulues du Congrès, des produits agricoles excédentaires qui permettraient à ces pays, soit de créer des stocks de réserve pour faire face à de mauvaises récoltes ou à d'autres calamités, soit d'atténuer les effets inflationnistes d'une demande accrue par les

³ Le texte intégral de cette déclaration a été distribué sous la cote A/C.2/L.298.

⁴ Distribué ultérieurement sous la cote A/C.2/L.297.

programmes de développement économique. Cette assistance suppose que les pays intéressés adoptent des programmes raisonnables, tenant compte des réalités, et veillent à respecter le principe de la FAO selon lequel il convient d'éviter des effets néfastes sur les structures normales de la production et des échanges. Cette assistance serait l'objet d'accords analogues à ceux qui ont été passés autrefois avec divers pays et qui ont permis d'affecter au financement du développement économique une grande partie des monnaies locales reçues en paiement.

16. Le Gouvernement des Etats-Unis est disposé à consulter les gouvernements des pays importateurs et exportateurs, par l'entremise du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents de la FAO et de son groupe de travail sur les réserves nationales, afin de faciliter l'exécution de ces programmes. Les Etats-Unis participeront de même avec d'autres pays à l'élaboration de programmes pour la création de réserves alimentaires nationales. La délégation des Etats-Unis espère que les propositions figurant dans le projet de résolution qui va être distribué suggéreront des principes d'action concrets et serviront à améliorer le sort de l'humanité.

17. M. KAWASAKI (Japon) a écouté le représentant du Costa-Rica avec le plus grand intérêt et a soigneusement étudié sa proposition tendant à créer une réserve mondiale de produits alimentaires. Il semble assez difficile de concilier les deux principaux objectifs de la proposition — stabilisation des prix et utilisation d'une réserve de produits alimentaires en cas d'urgence — mais l'idée est heureuse et il ne faudrait pas l'écarter comme étant prématurée ou irréalisable.

18. M. Kawasaki a lu avec une grande attention le rapport de la FAO intitulé *Rôle d'une réserve mondiale de produits alimentaires — portée et limites* et a particulièrement noté le paragraphe 381, où il est dit que le principal objet d'un fonds alimentaire mondial, c'est-à-dire d'un fonds international constitué par des stocks de produits alimentaires en excédent, serait d'aider au développement économique des pays sous-développés. Il faudrait étudier la création d'une réserve alimentaire en liaison avec l'établissement du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. A cet égard, M. Kawasaki rappelle le paragraphe 2 de la résolution 621 (XXII) du Conseil économique et social.

19. Certains pays voudraient que le problème des excédents alimentaires soit résolu par des arrangements bilatéraux, mais l'expérience a convaincu le Japon que ce n'est pas là la meilleure solution. Il faudrait, si possible, s'attaquer à ce problème sur le plan international. C'est pourquoi le représentant du Japon espère que le Secrétariat suivra la question, en consultation avec la FAO, et qu'il présentera un rapport au Conseil économique et social, à sa vingt-quatrième session.

20. M. RAJAPATHIRANA (Ceylan) se demande s'il est sage de considérer la question d'une réserve mondiale de produits alimentaires en la sortant de son cadre général, le développement économique dans son ensemble. De nombreux pays n'ont pas assez de produits alimentaires pour assurer à la population une alimentation satisfaisante. Il en est ainsi parce que le revenu par habitant est trop bas pour que la population puisse se permettre le nécessaire; par conséquent, ces pays n'importent pas régulièrement des produits alimentaires des régions qui pourraient les leur fournir. C'est pourquoi le développement économique doit précéder l'établissement d'une réserve, de façon à créer une demande des produits qui existent dans les régions plus fortunées du globe. D'un autre côté, il ne faudrait prendre aucune mesure qui aboutirait à ce que les excédents de produits alimentaires dont le coût de production est élevé fassent baisser les prix, établis à un niveau raisonnable, des denrées alimentaires produites dans d'autres régions. Le représentant de Ceylan sait gré aux Etats-Unis de leur contribution au débat, mais il souligne que le plus important est d'établir des organes comme le Fonds spécial, qui favoriseraient le développement économique.

21. M. QUEUILLE (France) estime que le représentant des Etats-Unis a grandement contribué au débat sur cette question, qui présente un tel intérêt sur le plan humanitaire. La déclaration de ce représentant, que la Commission n'accueillera certainement pas sans une certaine émotion, est en quelque sorte l'aboutissement d'efforts entrepris ces dernières années sur l'initiative de quelques fonctionnaires et experts de la FAO, qui avaient été épouvantés à l'idée que des dizaines, voire des centaines de milliers d'êtres humains avaient péri entre 1945 et 1950, lors de la dernière grande famine d'Asie, parce que les abondantes réserves alimentaires disponibles ailleurs n'avaient pu être transportées dans les régions atteintes.

22. Par la suite, la FAO, lors de ses diverses conférences à Rome, a poursuivi ses nobles efforts pour parer à la famine. Malgré certaines déceptions, ces efforts ont quand même abouti au présent résultat. Ainsi il apparaît que les discussions de la Commission ont une force en elles-mêmes et un pouvoir d'impact. Comme les trompettes ont fait écrouler les murailles de Jéricho, il est permis de dire que les obstacles tombent et que sont ouvertes les voies de l'espérance.

23. M. ELIZALDE (Philippines), qui vient de rentrer d'une session de la FAO à Rome, invite la Commission à ne rien entreprendre qui fasse double emploi avec l'œuvre de la FAO. Il serait peut-être utile d'encourager encore plus cette organisation, qui est la principale responsable en matière d'alimentation et d'agriculture.

La séance est levée à 11 h. 55.

